

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

.....  
Date convocation : 7/06/2021

Nbre d'administrateurs : 17  
En exercice... 17  
Présents..... 10  
Votants..... 15

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil d'Administration**

**Séance du 14 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle de Bellevue, sous la présidence de Marie-Hélène Murat-Guiance.

**Présents** : Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Francis Rouch.

**Procurations** : François Marty à Marie-Hélène Murat-Guiance,  
Christian Calmette à Janine Christophe,  
Evelyne Calmette à Valérie Lapaz,  
Simone Moysset à Jeanine Aurières,  
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

**Excusées** : Christine Couderc, Agnès Joffre.

**Délibération n° 2021/04/06 – extrait du registre  
Budget CCAS 2021 : DM n°1**

Une dotation aux amortissements de 2017 a été oubliée d'où des crédits insuffisants.  
Il convient donc de prendre une DM (Décision Modificative) pour ouvrir les crédits nécessaires :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b><u>DEPENSES</u></b>		
21 – 2188 - 01	Autres	200,00 €
<b><u>RECETTES</u></b>		
28 – 28188 - 01	Autres	200,00 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b><u>DEPENSES</u></b>		
022 - 022	Dépenses imprévues	- 200,00 €
042 – 6811 - 01	Dotations aux amortissements	200,00 €

**Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité prennent acte de la DM n° 1 concernant le CCAS Général.**

Pour extrait certifié conforme,  
La vice-présidente  
**Marie-Hélène  
MURAT-GUIANCE**

Affiché le 16 juin 2021  
Transmis en Sous-préfecture le 16 juin 2021

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

.....  
Date convocation : 7/06/2021  
Nbre d'administrateurs : 17  
En exercice... 17  
Présents..... 10  
Votants..... 15

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 14 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle de Bellevue, sous la présidence de Marie-Hélène Murat-Guiance.

**Présents** : Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Francis Rouch.

**Procurations** : François Marty à Marie-Hélène Murat-Guiance,  
Christian Calmette à Janine Christophe,  
Evelyne Calmette à Valérie Lapaz,  
Simone Moysset à Jeanine Aurières,  
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

**Excusées** : Christine Couderc, Agnès Joffre.

---

#### Délibération n° 2021/04/02 – extrait du registre Convention entre les SAAD d'Aubin et de Decazeville dans le cadre du CPOM avec le CD 12

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment :

- ses articles L313-11-1 et suivants, relatifs aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM),
- ses articles L314-1, R314-1 à R314-204, relatifs aux règles budgétaires et financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux,
- son article L313-1-3 et son annexe 3-0 portant cahier des charges définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés aux 1e, 6e, 7e et 16e de l'article L. 312-1.

Vu la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale d'une part et incitant, d'autre part, à la coopération entre établissements médico-sociaux, notamment l'article 21 qui renvoie à l'article L 312-7 du code de l'Action Sociale et des Familles « *afin de favoriser leur coordination, leur complémentarité et de garantir la continuité de prises en charge et l'accompagnement, notamment dans le cadre des réseaux sociaux et médico-sociaux coordonnés, les établissements et services mentionnés à l'article 312-12 ou les personnes physiques ou morales gestionnaires peuvent conclure des conventions entre elles* »,

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi d'Adaptation de la société au vieillissement promulguée le 28 décembre 2015 qui a engagé différentes modifications et améliorations des dispositifs visant à une meilleure prise en charge des conséquences de l'avancée de l'âge.

Vu le « Schéma Départemental de l'aide à domicile 2018-2022 » élaboré par le Conseil Départemental de l'Aveyron, et ses objectifs en termes de structuration de l'offre territoriale de l'aide à domicile et la reconnaissance des S.A.A.D. dans la mise en œuvre de ses missions au service du public en perte d'autonomie.

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment :

- ses articles L313-11-1 et suivants, relatifs aux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM),
- ses articles L314-1, R314-1 à R314-204, relatifs aux règles budgétaires et financières applicables aux établissements sociaux et médico-sociaux,
- son article L313-1-3 et son annexe 3-0 portant cahier des charges définissant les conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des services d'aide et d'accompagnement à domicile mentionnés aux 1e, 6e, 7e et 16e de l'article L. 312-1.

Vu la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale d'une part et incitant, d'autre part, à la coopération entre établissements médico-sociaux, notamment l'article 21 qui renvoie à l'article L. 312-7 du code de l'Action Sociale et des Familles « *afin de favoriser leur coordination, leur complémentarité et de garantir la continuité de prises en charge et l'accompagnement, notamment dans le cadre des réseaux sociaux et médico-sociaux coordonnés, les établissements et services mentionnés à l'article 312-12 ou les personnes physiques ou morales gestionnaires peuvent conclure des conventions entre elles* »,

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif au cahier des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile modifiant le code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi d'Adaptation de la société au vieillissement promulguée le 28 décembre 2015 qui a engagé différentes modifications et améliorations des dispositifs visant à une meilleure prise en charge des conséquences de l'avancée de l'âge.

Vu le « Schéma Départemental de l'aide à domicile 2018-2022 » élaboré par le Conseil Départemental de l'Aveyron, et ses objectifs en termes de structuration de l'offre territoriale de l'aide à domicile et la reconnaissance des S.A.A.D. dans la mise en œuvre de ses missions au service du public en perte d'autonomie.

La démarche de collaboration initiée en 2018, trouve son origine dans la contractualisation des S.A.A.D. avec le Conseil départemental lors de la mise en œuvre des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (période 2018 à 2020).

Les C.P.O.M. ont permis aux structures d'Aubin et de Decazeville de réaliser conjointement des actions retenues dans le cadre des divers schémas de l'action sociale départementale.

*Le désir de rapprochement des deux structures est légitimé par une taille de service similaire, la promotion d'un accompagnement de proximité, des habitudes de travail en collaboration et la volonté de pérenniser l'action des services dans le temps et sur le territoire.*

*La volonté des deux C.C.A.S. est d'engager une démarche de coopération en vue d'une préparation à la mutualisation des SAAD, en définissant des compétences, des moyens humains et matériels à mettre en commun, tout en préservant leur indépendance financière.*

*L'objectif est de pouvoir bénéficier de conseils, d'avoir des supports de communications internes pour créer des coopérations techniques entre personnels administratifs, et de trouver des équilibres financiers dans un contexte de contraintes budgétaires ».* Les deux services d'aide à domicile se sont fédérés autour de perspectives communes et partagées, dans le but de :

- maintenir un service public de proximité et de qualité ;
- répondre et s'adapter aux exigences réglementaires départementales et nationales ;
- pérenniser les structures avec une stratégie différentielle de l'offre de service (attirer de nouveaux usagers, répondre à des besoins non encore couverts), devenir un acteur innovant ;
- veiller à l'optimisation des moyens : humains et financiers.

Afin de mener à bien le rapprochement, chaque S.A.A.D. s'inscrit dans une perspective de dialogue renforcé pour promouvoir l'intérêt général.

Par conséquent, une convention de partenariat a été établie entre les SAAD de Decazeville et Aubin afin d'atteindre leurs objectifs communs dans le cadre des CPOM.

**Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ **approuvent la convention et son annexe.**

⇒ **autorisent Mr le président à signer ladite convention conclue entre les SAAD de Decazeville et d'Aubin.**

Pour extrait certifié conforme,  
La vice-présidente du CCAS

**Marie-Hélène  
MURAT-GUIANCE**



Affiché le 22 juin 2021

Transmis à la Sous-préfecture le 22 juin 2021

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

.....  
Date convocation : 7/06/2021

Nbre d'administrateurs : 17  
En exercice... 17  
Présents..... 10  
Votants.....15

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil d'Administration**

**Séance du 14 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle de Bellevue, sous la présidence de Marie-Hélène Murat-Guiance.

**Présents** : Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Francis Rouch.

**Procurations** : François Marty à Marie-Hélène Murat-Guiance,  
Christian Calmette à Janine Christophe,  
Evelyne Calmette à Valérie Lapaz,  
Simone Moysset à Jeanine Aurières,  
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

**Excusées** : Christine Couderc, Agnès Joffre.

---

**Délibération n° 2021/04/09 – extrait du registre**  
**Création d'un poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe à la Résidence Autonomie**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Afin de préparer la mise à jour du tableau des emplois lors de la prochaine séance du conseil d'administration, il est proposé de créer un poste sachant que les créations de postes ne sont pas soumises à avis préalable du Comité Technique .

**Résidence Autonomie**

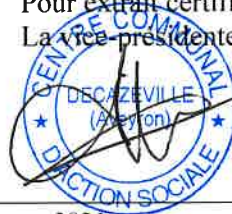
Postes	quantité	Durée hebdomadaire	Date ouverture du poste
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	14/06/2021

**Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ valident la création d' un poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe . Les crédits nécessaires sont inscrits au budget « Résidence Autonomie »,

⇒ autorisent le président ou la vice-présidence à signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder aux recrutements.

Pour extrait certifié conforme,  
La vice-présidente du CCAS.



**Marie-Hélène  
MURAT-GUIANCE**

*Affiché le 16 juin 2021*

*Transmis à la sous-préfecture le 16 juin 2021*

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

Date convocation : 7/06/2021

Nbre d'administrateurs : 17  
En exercice... 17  
Présents..... 10  
Votants..... 15

## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECAZEVILLE

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 14 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle de Bellevue, sous la présidence de Marie-Hélène Murat-Guiance.

**Présents** : Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Francis Rouch.

**Procurations** : François Marty à Marie-Hélène Murat-Guiance,  
Christian Calmette à Janine Christophe,  
Evelyne Calmette à Valérie Lapaz,  
Simone Moysset à Jeanine Aurières,  
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

**Excusées** : Christine Couderc, Agnès Joffre.

#### Délibération n° 2021/04/08 - extrait du registre

#### Dématérialisation des procédures CNRACL par le Centre de Gestion de l'Aveyron

Vu l'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la Loi n°2007-209 du 19 février 2007 sur la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article L161-17 du code de la sécurité sociale,

Vu la mutualisation du service Gestion des Ressources Humaines de la ville et de son CCAS,

Mr le président explique que la gestion des dossiers « retraite du CCAS » sont lourds à établir et sont chronophages. Le centre de gestion de l'Aveyron propose de prendre en charge ces instructions. Le Centre de gestion facture la prestation sur la base de 0,05% de la masse salariale N-1.

Les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sont habilités à recueillir, traiter et transmettre aux différents régimes de retraite les données relatives à la carrière des agents et aux cotisations versées.

La collectivité peut passer une convention qui mandate le centre de gestion à accomplir les formalités liées à la mise à la retraite des agents. L'objet de la convention est de fixer le rôle d'intermédiaire du Centre de Gestion à l'égard de la collectivité pour l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les centres de gestion et la Caisse de Dépôt et Consignation (CDC) mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, RAFF et IRCANTEC.

La collectivité devra continuer à fournir tous les justificatifs qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de cette mission.

Mr le président précise que la date de début de la mission démarre à compter du 1er juillet 2021.

**Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :**

Accusé de réception en préfecture  
012-261201024-20210614-202104\_08-CC  
Reçu le 06/07/2021  
**Il accepte les engagements et conditions de la convention relative à la dématérialisation des procédures CNRACL proposé par le Centre de gestion 12 à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021,**

- **d'autoriser Mr le président à signer la convention et tout autre document y afférant.**

Pour extrait certifié conforme,  
La vice-présidence

**Marie-Hélène  
MURAT-GUIANCE**



*Affiché le 6 juin 2021*

*Transmis en Sous-préfecture le 6 juin 2021*



DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

.....  
Date convocation : 7/06/2021

Nbre d'administrateurs : 17  
En exercice... 17  
Présents..... 10  
Votants..... 15

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil d'Administration**

**Séance du 14 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle de Bellevue, sous la présidence de Marie-Hélène Murat-Guiance.

**Présents** : Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Francis Rouch.

**Procurations** : François Marty à Marie-Hélène Murat-Guiance,  
Christian Calmette à Janine Christophe,  
Evelyne Calmette à Valérie Lapaz,  
Simone Moysset à Jeanine Aurières,  
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

**Excusés** : Christine Couderc, Agnès Joffre.

**Délibération n° 2021/04/05 – extrait du registre  
Résidence Autonomie : DM n° 2**

Suite à la réception du rapport de tarification du Conseil départemental, il convient de prendre une décision modificative pour le budget prévisionnel 2021 de la Résidence Autonomie.

FONCTIONNEMENT		
<b><u>RECETTES</u></b>		
018 - 6419	Remboursement sur rémunérations du personnel	- 13 899,55 €
019 - 78742	Reprise sur provisions règlementées	+ 13 899,55 €

**Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité prennent acte de la DM n° 2 de la Résidence Autonomie.**

Pour extrait conforme,  
La vice-présidence.

**Marie-Hélène  
MURAT-GUIANCE**



Affiché le 16 juin 2021  
Transmis en Sous-préfecture le 16 juin 2021

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

\*\*\*\*\*  
Date convocation : 7/06/2021

Nbre d'administrateurs : 17  
En exercice... 17  
Présents..... 10  
Votants..... 15

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil d'Administration**

**Séance du 14 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle de Bellevue, sous la présidence de Marie-Hélène Murat-Guiance.

**Présents** : Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Francis Rouch.

**Procurations** : François Marty à Marie-Hélène Murat-Guiance,  
Christian Calmette à Janine Christophe,  
Evelyne Calmette à Valérie Lapaz,  
Simone Moysset à Jeanine Aurières,  
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

**Excusées** : Christine Couderc, Agnès Joffre.

---

**Délibération n° 2021/04/03 – extrait du registre**

**Résidence Autonomie : affectations définitives des résultats 2018**

Le Conseil départemental dans son rapport de tarification du 1<sup>er</sup> avril 2021 propose les affectations définitives des résultats 2018 :

**Au compte administratif 2018 :**

**Section Hébergement** : + 13 296,13 € à affecter au compte 106 82 « réserve affectée à l'investissement ».

**Section dépendance** : + 19 568,56 € à affecter au compte 106 86 « réserve de compensation des déficits ».

**Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité prennent acte des affectations définitives 2018 concernant la Résidence Autonomie.**

Pour extrait conforme

La vice-présidente du CCAS

  
**Marie-Hélène  
MURAT-GUANCE**

Affiché le 6 juin 2021

Transmis à la sous-préfecture le 6 juin 2021

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

.....  
Date convocation : 7/06/2021

Nbre d'administrateurs : 17  
En exercice... 17  
Présents..... 10  
Votants..... 15

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil d'Administration**

**Séance du 14 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle de Bellevue, sous la présidence de Marie-Hélène Murat-Guiance.

**Présents** : Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Francis Rouch.

**Procurations** : François Marty à Marie-Hélène Murat-Guiance,  
Christian Calmette à Janine Christophe,  
Evelyne Calmette à Valérie Lapaz,  
Simone Moysset à Jeanine Aurières,  
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

**Excusées** : Christine Couderc, Agnès Joffre.

---

**Délibération n° 2021/04/04 – extrait du registre  
Résidence Autonomie : affectations définitives des résultats 2019**

Le Conseil départemental dans son rapport de tarification du 1<sup>er</sup> avril 2021 propose les affectations définitives des résultats 2019 :

**Au compte administratif 2019 :**

**Section Hébergement : + 58 116,38 €**

- affecter 25 000 € au compte 106 82 « réserve affectée à l'investissement »
- affecter 33 116,38 € au compte 106 87 « réserve de compensation des charges d'amortissement ».

**Section dépendance : + 15 973,79 € à affecter au compte 106 86 « réserve de compensation des déficits ».**

**Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité prennent acte des affectations définitives 2019 concernant la Résidence Autonomie.**

Pour extrait certifié conforme  
La vice-présidente **Marie-Hélène MURAT-GUANCE**

Affiché le 6 juin 2021  
Transmis à la sous-préfecture le 6 juin 2021

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

.....  
Date convocation : 7/06/2021

Nbre d'administrateurs : 17  
En exercice... 17  
Présents..... 10  
Votants..... 15

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil d'Administration**

**Séance du 14 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle de Bellevue, sous la présidence de Marie-Hélène Murat-Guiance.

**Présents** : Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Francis Rouch.

**Procurations** : François Marty à Marie-Hélène Murat-Guiance,  
Christian Calmette à Janine Christophe,  
Evelyne Calmette à Valérie Lapaz,  
Simone Moysset à Jeanine Aurières,  
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

**Excusées** : Christine Couderc, Agnès Joffre.

---

**Délibération n° 2021/04/01 – extrait du registre**

**Adhésion au groupement de commande porté par les syndicats départementaux  
(dont le SIEDA) de l'Aveyron pour l'achat de gaz naturel et/ou d'électricité et de service  
en matière d'efficacité énergétique**

Vu le Code de l'Énergie,  
Vu le Code de la commande publique,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que Le CCAS de Decazeville a des besoins en matière :  
- d'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,  
- de services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège (SDE09), le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées (SDE65) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SDE09 (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ariège), le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Electrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDE65 (Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que l'ensemble des services du CCAS de Decazeville au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que le CCAS sera systématiquement amené à confirmer son engagement à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

**Au vu de ces éléments, les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ **adhérent au groupement de commandes précité pour :**

- **l'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;**
- **la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.**

⇒ **approuvent la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Mr le président pour le compte de l'ensemble des services du CCAS dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,**

⇒ **prennent acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié du CCAS pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,**

⇒ **autorisent le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de l'ensemble des services du CCAS et ce sans distinction de procédures,**

⇒ **autorisent Mr le président à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.**

⇒ **s'engagent à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,**

⇒ **habilitent le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison du CCAS de Decazeville.**

Pour extrait certifié conforme,  
La vice-présidente du CCAS.

  
**Marie-Hélène  
MURAT-GUANCE**

Affiché le 16 juin 2021

Transmis à la Sous-préfecture le 16 juin 2021

DEPARTEMENT DE  
L'AVEYRON  
Arrondissement de  
Villefranche-de-Rouergue

.....  
Date convocation : 7/06/2021

Nbre d'administrateurs : 17  
En exercice... 17  
Présents..... 10  
Votants..... 15

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE DECAZEVILLE**

**Extrait du procès-verbal des délibérations  
du Conseil d'Administration**

**Séance du 14 juin 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 14 juin à 15 heures, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqués par Mr le président, se sont réunis en session ordinaire, salle de Bellevue, sous la présidence de Marie-Hélène Murat-Guiance.

**Présents** : Marie-Hélène Murat-Guiance, Jeanine Aurières, Anne-Marie Bousquet, Janine Christophe, Anne-Marie Cussac, Monique Farret, Rolande Firminhac, Marie-Claude Guardia, Valérie Lapaz, Francis Rouch.

**Procurations** : François Marty à Marie-Hélène Murat-Guiance,  
Christian Calmette à Janine Christophe,  
Evelyne Calmette à Valérie Lapaz,  
Simone Moysset à Jeanine Aurières,  
Jacqueline Querbes à Monique Farret.

**Excusées** : Christine Couderc, Agnès Joffre.

---

**Délibération n° 2021/04/07 – extrait du registre**

**Contrat de location longue durée de 3 véhicules TWINGO pour le SSIAD**

La vice-présidente informe que le SSIAD du CCAS fait appel au service de sociétés pour la location de longue durée concernant 3 véhicules destinés au SSIAD du CCAS de Decazeville. Les contrats de location des 3 véhicules arrivant à échéance, il convient de procéder au renouvellement (livraison envisagée au 1<sup>er</sup> septembre 2021).

Vu la proposition de la société « DIAC Location » pour la location /maintenance de ces 3 véhicules modèles Twingo,

**Les membres du conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité : approuvent la signature dudit contrat avec la société « DIAC Location », pour la location/maintenance de 3 véhicules TWINGO ZEN SCE 65-21 pour une durée de 48 mois soit un kilométrage maximal de 45 000 Km/véhicule.**

✓Le coût du loyer total TTC/véhicule est de 3 X 222,29 € = 666,87 €/mois

✓Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2021.

⇒ donnent l'autorisation au président ou la vice-présidente de signer ledit contrat.

**Marie-Hélène  
MURAT-GUIANÇE**

Pour extrait certifié conforme  
La vice-présidente du CCAS



Affiché le 6 juin 2021

Transmis à la sous-préfecture le 6 juin 2021